



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 16 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Nombre de délégués participant au vote : 14

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE
Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Maurice PERRION Anne-Marie
CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE
TEXIER, Florence BEZIER, Damien LE BRESTEC

Titulaire absent excusé :

Elus Couffé : Roseline VALEAU, pouvoir à Cécile
COTTINEAU

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Aurélia AUDRAIN
pouvoir à Stéphanie HERBETTE, Cécile ORTHION

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

Elus Le Cellier :

Stéphanie HERBETTE

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Eugénie MBILEMBI BOMODO, Sylvie
FEILLARD, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : alice BAUDEL, Alix ERMENEUX,
Didier PICAT,

Elus LIGNE : Aurélie VASSAULT DUVAL, Mélanie
BRIAULT

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

N°22.03.2023-06 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La Président expose que les associations du secteur seront reçues courant avril mai pour analyser leurs nouvelles demandes de subventions. Afin de ne pas leurs créer de difficultés de trésorerie, les premiers versements d'acompte auront néanmoins lieu avant le prochain comité syndical qui doit avoir lieu en fin mai et seront basés sur les subventions versées en N-1 dont la répartition est la suivante :

TOTAUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023 (PART SIVOM)
PETITE ENFANCE	Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	80 378 €
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	Couffé Animation Rurale (CAR)	4 531 €
	Accueil Enfance Le Cellier	13 155 €
ACCUEILS DE LOISIRS	Couffé Animation Rurale (CAR)	9 129 €
	Accueil Enfance Le Cellier	11 705 €
ANIMATION JEUNESSE	Couffé Animation Rurale (CAR)	16 875 €
Versement total		135 773 €

TOTAUX PAR ASSOCIATION

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023 (PART SIVOM)
Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	80 378 €
Couffé Animation Rurale (CAR)	30 535 €
Accueil Enfance Le Cellier	24 860 €
TOTAUX	135 773 €

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

- La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

- La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

- Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

- Le budget de l'exercice en cours.

- la délibération 2022-25 du 22 juin 2022 validant pour la période 2022-2025 les conventions d'objectifs conclues avec les associations du territoire du SIVOM du secteur de Ligné

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 044-244400669-20230322-22032023_06-DE

- Autorise le versement d'un acompte aux associations sur la base de la subvention perçue en 2023 conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention d'objectif,
- Dit que le montant définitif des subventions 2023 sera fixé lors du prochain comité syndical,
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget au chapitre 65.

Pour extrait conforme aux registres
La Présidente,
Anne-Marie CORDIER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :